

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE LE PÉAGE DE ROUSSILLON

Une enquête publique d'une durée de 33 jours est ouverte sur la commune de LE PÉAGE DE ROUSSILLON à compter du lundi 25 septembre 2017 et jusqu'au vendredi 27 octobre 2017 inclus. Elle concerne une demande d'autorisation d'extension et de poursuite d'exploitation d'une carrière alluvionnaire et des installations de traitement de matériaux au lieu-dit « Les Grandes Blâches » présentée par les Établissements CHAPERON (siège social : 4, route de Sablons 38550 LE PÉAGE DE ROUSSILLON)

M. Jean-Marc DUVAL, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions écrites ou orales du public en mairie de LE PÉAGE DE ROUSSILLON aux jours et heures suivants :

- lundi 25 septembre 2017 de 13h30 à 16h30
- mercredi 4 octobre 2017 de 13h30 à 16h30
- samedi 14 octobre 2017 de 10h00 à 12h00
- jeudi 19 octobre 2017 de 13h30 à 16h30
- vendredi 27 octobre 2017 de 13h30 à 16h30 (clôture)

Le dossier d'autorisation (version papier et en version numérique) comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de LE PÉAGE DE ROUSSILLON aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie :
- sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de LE PÉAGE DE ROUSSILLON
- par voie électronique à : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

elles seront annexées au registre d'enquête publique par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Anthony LEONE, responsable carrières des Établissements CHAPERON (tél : 04.74.86.66.27) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service installations classées - ainsi qu'en mairie de LE PÉAGE DE ROUSSILLON. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.